

Fiche de données de sécurité

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision : 20-nov.-2025

Version 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

SDS #	ACL-016-EU-FR
Code du produit	#2001, #2003, #530
Nom du produit	Staticide General Purpose

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange	Mélange
------------------------	---------

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Pour usage industriel
-------------------------	-----------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

ACL, Inc.
840 West 49th Place
Chicago, IL 60609
(847) 981-9212

Pour plus d'informations, contacter

Point de contact	ACL, Inc.: (847) 981-9212
Email Address	msds@aclstaticide.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Emergency Telephone (24 hr)	INFOTRAC 1-352-323-3500 (International) 1-800-535-5053 (Amérique du Nord)
-----------------------------	--

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
--------	-----

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	Numéros CE (Numéro index)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Isopropyl Alcohol 67-63-0	0.1-1	Aucune donnée disponible	200-661-7 (603-117-00-0)	Flam. Liq. 2 (H225) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Estimation de la toxicité aiguë**

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Isopropyl Alcohol 67-63-0	4710	4059	Aucune donnée disponible	30.1303	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation	Transporter la victime à l'air frais.
Contact oculaire	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucun(e) connu(e).
------------------	--------------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
À usage industriel.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Isopropyl Alcohol 67-63-0	-	TWA-TMW: 200 ppm; TWA-TMW: 500 mg/m ³ ; STEL-KZGW: 800 ppm (4 X 15 min); STEL-KZGW: 2000 mg/m ³ (4 X 15 min);	TWA: 200 ppm; TWA: 500 mg/m ³ ; STEL: 400 ppm; STEL: 1000 mg/m ³ ;	TWA: 980.0 mg/m ³ ; STEL: 1225.0 mg/m ³ ;	TWA-GVI: 400 ppm; TWA-GVI: 999 mg/m ³ ; STEL-KGVI: 500 ppm; STEL-KGVI: 1250 mg/m ³ ;
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Isopropyl Alcohol 67-63-0	-	TWA: 500 mg/m ³ ; Ceiling: 1000 mg/m ³ ; pSk	TWA: 200 ppm; TWA: 490 mg/m ³ ; STEL: 400 ppm; STEL: 980 mg/m ³ ;	TWA: 150 ppm; TWA: 350 mg/m ³ ; STEL: 250 ppm; STEL: 600 mg/m ³ ;	TWA: 200 ppm; TWA: 500 mg/m ³ ; STEL: 250 ppm; STEL: 620 mg/m ³ ;
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Isopropyl Alcohol 67-63-0	STEL-VLCT: 400 ppm; STEL-VLCT: 980 mg/m ³ ;	TWA-AGW; 200 ppm (exposure factor 2); TWA-AGW; 500 mg/m ³ (exposur e factor 2);	TWA-MAK: 200 ppm; II(2); TWA-MAK: 500 mg/m ³ ; II(2); Peak: 400 ppm; Peak: 1000 mg/m ³ ;	TWA: 400 ppm; TWA: 980 mg/m ³ ; STEL: 500 ppm; STEL: 1225 mg/m ³ ;	TWA-AK: 500 mg/m ³ ; TWA-AK: 200 ppm; STEL-CK: 1000 mg/m ³ ; STEL-CK: 400 ppm; pSk

Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Isopropyl Alcohol 67-63-0	TWA: 200 ppm; STEL: 400 ppm; pSk	-	TWA: 200 ppm; TWA: 492 mg/m ³ ; STEL (REL): 400 ppm; STEL (REL): 983 mg/m ³ ;	TWA: 350 mg/m ³ ; STEL: 600 mg/m ³ ;	TWA-IPRD: 150 ppm; TWA-IPRD: 350 mg/m ³ ; STEL-TPRD: 250 ppm; STEL-TPRD: 600 mg/m ³ ;
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Isopropyl Alcohol 67-63-0	-	-	-	TWA: 100 ppm; TWA: 245 mg/m ³ ; STEL: 150 ppm (value calculated); STEL: 306.25 mg/m ³ (value calculated);	TWA-NDS: 900 mg/m ³ ; STEL-NDSch: 1200 mg/m ³ ; Sk
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Isopropyl Alcohol 67-63-0	TWA (VLE-MP): 200 ppm; STEL (VLE-CD): 400 ppm;	TWA: 81 ppm; TWA: 200 mg/m ³ ; STEL: 203 ppm; STEL: 500 mg/m ³ ;	TWA: 200 ppm; TWA: 500 mg/m ³ ; Ceiling: 1000 mg/m ³ ;	TWA: 200 ppm; TWA: 500 mg/m ³ ; STEL: 400 ppm; STEL: 1000 mg/m ³ ;	TWA-(VLA-ED): 200 ppm; TWA-(VLA-ED): 500 mg/m ³ ; STEL (VLA-EC): 400 ppm; STEL (VLA-EC): 1000 mg/m ³ ;
Nom chimique	Suède		Suisse		Royaume-Uni
Isopropyl Alcohol 67-63-0	TLV-NGV: 150 ppm; TLV-NGV: 350 mg/m ³ ; STEL (Vägledande KGV): 250 ppm; STEL (Vägledande KGV): 600 mg/m ³ ;		TWA-MAK: 200 ppm; TWA-MAK: 500 mg/m ³ ; STEL-KZGW: 400 ppm; STEL-KZGW: 1000 mg/m ³ ;		TWA: 400 ppm; TWA: 999 mg/m ³ ; STEL: 500 ppm; STEL: 1250 mg/m ³ ;

**Valeurs limites biologiques
d'exposition professionnelle**

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Isopropyl Alcohol 67-63-0	-	-	-	50 mg/L - blood (Acetone) - at the end of the work shift 50 mg/L - urine (Acetone) - at the end of the work shift	-
Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne DFG	Allemagne TRGS
Isopropyl Alcohol 67-63-0	-	-	-	25 mg/L (whole blood - Acetone end of exposure or shift) 25 mg/L (urine - Acetone end of exposure or shift) 25 mg/L - BAT (end of exposure or end of shift) urine 25 mg/L - BAT (end of exposure or end of shift) blood	25 mg/L (whole blood - Acetone end of exposure or shift) 25 mg/L (urine - Acetone end of exposure or shift)

Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII
Isopropyl Alcohol 67-63-0	-	40 mg/L (urine - Acetone end of shift at end of workweek)	-	40 mg/L - urine (Acetone) - end of shift at end of workweek
Nom chimique	Lettonie	Luxembourg	Roumanie	Slovaquie
Isopropyl Alcohol 67-63-0	25 mg/L - urine (Acetone) - at the end of exposure or shift 25 mg/L - blood (Acetone) - at the end of exposure or shift	-	50 mg/L - urine (Acetone) - end of shift	-
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni
Isopropyl Alcohol 67-63-0	25 mg/L - blood (Acetone) - at the end of the work shift 25 mg/L - urine (Acetone) - at the end of the work shift	40 mg/L (urine - Acetone end of workweek)	25 mg/L (urine - Acetone end of shift) 0.4 mmol/L (urine - Acetone end of shift) 25 mg/L (whole blood - Acetone end of shift) 0.4 mmol/L (whole blood - Acetone end of shift)	-

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Isopropyl Alcohol 67-63-0	-	888 mg/kg bw/day [4] [6]	500 mg/m ³ [4] [6] 1000 mg/m ³ [4] [7]
Alkyl dimethyl benzyl Ammonium Chloride 85409-23-0	-	-	1 mg/m ³ [5] [6]
Diphenyl Oxide 101-84-8	-	25 mg/kg bw/day [4] [6]	59 mg/m ³ [4] [6] 7 mg/m ³ [5] [6] 14 mg/m ³ [5] [7]
Citronellol 106-22-9	-	327.4 mg/kg bw/day [4] [6] 2950 µg/cm ² [5] [7]	161.6 mg/m ³ [4] [6] 10 mg/m ³ [5] [6] 10 mg/m ³ [5] [7]
Geraniol 106-24-1	-	4.2 mg/kg bw/day [4] [6] 11800 µg/cm ² [5] [6]	11.8 mg/m ³ [4] [6]
_Amines, C12-18-alkyldimethyl 68391-04-8	-	-	1.8 mg/m ³ [4] [6] 5.4 mg/m ³ [4] [7] 1 mg/m ³ [5] [6] 1 mg/m ³ [5] [7]
2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldehyde 80-54-6	-	1.79 mg/kg bw/day [4] [6] 410 µg/cm ² [5] [6] 410 µg/cm ² [5] [7]	0.44 mg/m ³ [4] [6]
Musk Ketone 81-14-1	-	0.563 mg/kg bw/day [4] [6]	0.247 mg/m ³ [4] [6]
Linalool 78-70-6	-	3.5 mg/kg bw/day [4] [6] 3 mg/cm ² [5] [6] 3 mg/cm ² [5] [7]	24.58 mg/m ³ [4] [6]
Hydroxycitronellal 107-75-5	-	4.9 mg/kg bw/day [4] [6] 500 µg/cm ² [5] [6]	8.7 mg/m ³ [4] [6]
Benzyl Salicylate 118-58-1	-	2.21 mg/kg bw/day [4] [6]	7.8 mg/m ³ [4] [6]

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
 [5] Effets localisés sur la santé.
 [6] À long terme.
 [7] À court terme.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Isopropyl Alcohol 67-63-0	26 mg/kg bw/day [4] [6] 51 mg/kg bw/day [4] [7]	-	89 mg/m ³ [4] [6] 178 mg/m ³ [4] [7]
Alkyl dimethyl benzyl Ammonium Chloride 85409-23-0	-	-	1 mg/m ³ [5] [6]
Citronellol 106-22-9	13.8 mg/kg bw/day [4] [6]	2950 µg/cm ² [5] [7]	47.8 mg/m ³ [4] [6] 10 mg/m ³ [5] [6] 10 mg/m ³ [5] [7]
Geraniol 106-24-1	2 mg/kg bw/day [4] [6]	1180 µg/cm ² [5] [6]	3.5 mg/m ³ [4] [6]
_Amines, C12-18-alkyldimethyl 68391-04-8	0.25 mg/kg bw/day [4] [6]	-	0.43 mg/m ³ [4] [6]
2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldehyde 80-54-6	0.0625 mg/kg bw/day [4] [6]	410 µg/cm ² [5] [6] 410 µg/cm ² [5] [7]	0.11 mg/m ³ [4] [6]
Musk Ketone 81-14-1	25 µg/kg bw/day [4] [6]	-	43.5 µg/m ³ [4] [6]
Linalool 78-70-6	2.49 mg/kg bw/day [4] [6]	1.5 mg/cm ² [5] [6] 1.5 mg/cm ² [5] [7]	4.33 mg/m ³ [4] [6]
Hydroxycitronellal 107-75-5	1.2 mg/kg bw/day [4] [6]	500 µg/cm ² [5] [6]	2.1 mg/m ³ [4] [6]
Benzyl Salicylate 118-58-1	0.79 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1.37 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
Alkyl dimethyl benzyl Ammonium Chloride 85409-23-0	0.415 µg/L	0.154 µg/L	0.0415 µg/L	0.154 µg/L	-
Diphenyl Oxide 101-84-8	0.000455 mg/L	0.00455 mg/L	0.0000455 mg/L	-	-
Ethyl Alcohol 64-17-5	0.38 g/kg food 0.96 mg/L	2.75 mg/L	0.38 g/kg food 0.79 mg/L	-	-
Citronellol 106-22-9	0.0024 mg/L	0.024 mg/L	0.00024 mg/L	-	-
Geraniol 106-24-1	0.0108 mg/L	0.108 mg/L	0.00108 mg/L	-	-
_Amines, C12-18- alkyldimethyl 68391-04-8	0.36 µg/L	0.36 µg/L	0.04 µg/L	-	-
2-(4-tert- butylbenzyl)propionaldehy de 80-54-6	0.004 mg/L	0.024 mg/L	0.0004 mg/L	-	-
Musk Ketone 81-14-1	0.244 µg/L	2.44 µg/L	24.4 ng/L	-	-
Linalool	7.8 mg/kg food	2 mg/L	7.8 mg/kg food	-	-

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
78-70-6	0.2 mg/L		0.02 mg/L		
Hydroxycitronellal 107-75-5	31.6 µg/L	316 µg/L	3.16 µg/L	-	-
Benzyl Salicylate 118-58-1	52.7 mg/kg food 0.00103 mg/L	0.0103 mg/L	52.7 mg/kg food 0.000103 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
Alkyl dimethyl benzyl Ammonium Chloride 85409-23-0	6.81 mg/kg sediment dw	0.681 mg/kg sediment dw	210 µg/L	1.36 mg/kg soil dw	-
Diphenyl Oxide 101-84-8	0.0926 mg/kg sediment dw	0.00926 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.0183 mg/kg soil dw	-
Ethyl Alcohol 64-17-5	3.6 mg/kg sediment dw	2.9 mg/kg sediment dw	580 mg/L	0.63 mg/kg soil dw	-
Citronellol 106-22-9	0.0256 mg/kg sediment dw	0.00256 mg/kg sediment dw	580 mg/L	0.00371 mg/kg soil dw	-
Geraniol 106-24-1	0.115 mg/kg sediment dw	0.0115 mg/kg sediment dw	0.7 mg/L	0.0167 mg/kg soil dw	-
_Amines, C12-18- alkyldimethyl 68391-04-8	1.25 mg/kg sediment dw	0.125 mg/kg sediment dw	130 µg/L	0.841 mg/kg soil dw	-
2-(4-tert- butylbenzyl)propionaldehy de 80-54-6	0.528 mg/kg sediment dw	0.0528 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.103 mg/kg soil dw	-
Musk Ketone 81-14-1	61.8 µg/kg sediment dw	6.18 µg/kg sediment dw	10 mg/L	12.2 µg/kg soil dw	-
Linalool 78-70-6	2.22 mg/kg sediment dw	0.222 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.327 mg/kg soil dw	-
Hydroxycitronellal 107-75-5	0.145 mg/kg sediment dw	0.0145 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.0105 mg/kg soil dw	-
Benzyl Salicylate 118-58-1	0.583 mg/kg sediment dw	0.0583 mg/kg sediment dw	10 mg/L	1.41 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide jaune
Couleur	Jaune
Odeur	Agréable.
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	0 °C	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	100 °C	
inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	None	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		
pH	7.1	
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	
Hydrosolubilité	Miscible à l'eau	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité relative	0.99	
Densité apparente	Aucune donnée disponible	
Densité de liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	~2	
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible 1 (Eau = 1)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
------------	--------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
------------------	--------------------------------------

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts
mécaniques Aucun(e).
Sensibilité aux décharges
électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions
dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la
décomposition Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

Inhalation Ne pas inhaler.
Contact oculaire Éviter le contact avec les yeux.
Contact avec la peau Éviter tout contact avec la peau et les vêtements.
Ingestion Ne pas ingérer.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 du présent SDS pour les symptômes.

Toxicité aiguë**Mesures numériques de toxicité**

Aucune information disponible

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Isopropyl Alcohol	4710 - 5840 mg/kg (Rat)	= 4059 mg/kg (Rabbit)	> 10000 ppm (Rat) 6 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée	Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Non classé.
Cancérogénicité	Non classé.
Toxicité pour la reproduction	Non classé.
STOT - exposition unique	Non classé.
STOT - exposition répétée	Non classé.
Danger par aspiration	Non classé.

11.2. Informations sur d'autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices endocriniennes	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.
--	---

11.2.2. Autres informations

Autres effets indésirables	Aucune information disponible.
----------------------------	--------------------------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, cela n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou dommageable sur l'environnement.
-------------	--

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Isopropyl Alcohol	EC50: >1000mg/L (96h, Desmodesmus subspicatus) EC50: >1000mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: =9640mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =11130mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: >1400000µg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	EC50: =13299mg/L (48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance/dégradabilité	Aucune information disponible.
---------------------------	--------------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Bioaccumulation****Informations sur les composants**

Nom chimique	Coefficient de partage
Isopropyl Alcohol	0.05

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans les sols Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Isopropyl Alcohol	Pas de PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IMDG**

14.2 Nom d'expédition non réglementé

RID

14.2 Nom d'expédition non réglementé

ADR

14.2 Nom d'expédition non réglementé

IATA

14.2 Nom d'expédition non réglementé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
Isopropyl Alcohol 67-63-0	RG 84

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Isopropyl Alcohol - 67-63-0	75	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Isopropyl Alcohol - 67-63-0	Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Type de produits 4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux Type de produits 1 : Hygiène humaine

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	DSL/NDSL	EINECS/ELINCS	PICCS	ENCS	IECSC	AIIC	KECL
Isopropyl Alcohol 67-63-0 (0.1-1)	X	X	X	X	X	X	X	X

Inventaires internationaux**TSCA****DSL/NDSL****EINECS/ELINCS****ENCS****IECSC****KECL****PICCS**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
 Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
 Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
 Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
 Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
 Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
 Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Inventaire coréen des produits chimiques existants
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	D'après les données d'essai
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour les registres des substances toxiques et des maladies des États-Unis (Agency for Toxic Substances and Disease Registry, ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé (OMS) des Nations unies (World Health Organization, WHO)

Date d'émission : 23-juin-2025

Date de révision : 20-nov.-2025

Remarque sur la révision: Nouveau produit

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité